

Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 15 juin 2022

Liste des membres	2
I. Approbation du compte rendu du conseil d'institut du 5 avril 2022.....	3
II. Règlement des études 2022-2023 (annexe 1).....	3
III. Modifications des structures des enseignements et des MCCC 2022-2023 (annexe 2).....	3
1. Modifications concernant les MCCC	4
2. Modifications concernant la structure des enseignements.....	4
3. Remarques	4
IV. Diplôme inter-universitaires (DIU) : présentation générale et première déclinaison locale (annexe 3).....	5
V. Présentation du compte financier de l'Inspé de l'académie de Limoges (annexe 4)	6
VI. Questions diverses :	7

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BASTIEN	Usagère - M2 MEEF Anglais - Inspé de Limoges
M.	BAUER	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	BERTHOMIER	Usager - M2 MEEF CPE - Inspé de Limoges
Mme	HAGÈGE	PR – Inspé de l'académie de Limoges
M.	MADELMONT	ATRF - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MAGNE	Association CEMEA
Mme	MAUD	IA-IPR – Académie de Limoges
M.	PETREAUULT	IGÉSR - Président du Conseil d'Institut
Mme	ROUGERIE-FROIDUROT	Directrice Ecole primaire Léon Berland – Limoges
M.	VALETTE	Vice-Président du CA - Université de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BESSETTE	Vice-présidente déléguée Vie de Campus - Université de Limoges
Mme	DEMESY	Provisure Adjointe - Lycée Les Vaseix Limoges
M.	DOBBELS	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
M.	JOUSSEIN	PR – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	NOUHAUD	Directrice Ecole d'application Limoges
Mme	POLLET	Coordnatrice administrative - Inspé de Tulle
M.	REBET	Principal de collège – Saint Sulpice Laurière
Mme	SARDIER	MCF - Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	CAPERAN	Responsable administrative Inspé de l'académie de Limoges
Mme	FONDANECHÉ	Représentante du SCD
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEGROS	MCF- Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	WEIL	PR - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	PR - FST de l'académie de Limoges

M. Pétreault, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, excuse tout d'abord l'absence du directeur de l'institut, empêché par des questions de santé, et ouvre la séance à 14h00.

Il indique que le point concernant le compte financier de l'Inspé de l'académie de Limoges qui avait été initialement supprimé, a finalement été réintroduit dans l'ordre du jour de cette réunion.

I. Approbation du compte rendu du conseil d'institut du 5 avril 2022

M. Pétreault s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations concernant le compte rendu du conseil d'institut qui s'est tenu le 5 avril 2022. Celui-ci est soumis au vote.

Nombre de votants	16	Pour	16	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

Le compte rendu du conseil d'institut du 5 avril 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Règlement des études 2022-2023 (annexe 1)

M. Pétreault indique aux conseillers que le règlement des études qui leur a été transmis en amont de ce conseil ne tenait pas compte des modifications demandées préalablement par Mme Hagège, professeure des universités, au sujet du master « Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation (MEEF) » mention « Pratiques et ingénierie de la formation (PIF) ». Une version actualisée de ce règlement des études est proposée durant cette séance.

Aucune modification de fond n'a été apportée à ce document, si ce n'est la précision sur les modalités de compensation et de capitalisation pour la mention « Pratiques et ingénierie de la formation ». Ainsi, en page 3, il est noté que pour cette dernière :

- il n'y a pas de compensation entre unités d'enseignement (UE), ni au sein d'un semestre, ni à l'année ;
- une note de recherche au S4 inférieure à 08/20 ne peut pas être compensée.

Les conseillers n'ayant aucune observation à faire vis-à-vis de ce règlement des études, celui-ci est soumis au vote et est adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	18	Pour	16	Contre	0	Abstention	2
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(*arrivée de l'un des membres votant avec un pouvoir)

III. Modifications des structures des enseignements et des MCCC 2022-2023 (annexe 2)

Mme Isidore, responsable du service de la scolarité de l'Inspé de l'académie de Limoges, présente un tableau recensant l'ensemble des demandes d'actualisation des structures des enseignements et des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC) souhaitées par les responsables des formations dans leur parcours pour la rentrée 2022. L'ensemble des demandes qui sont proposées au vote du conseil d'institut de ce jour, ont toutes été validées en amont par la direction de l'Inspé. Elles seront

ensuite soumises au vote de la Commission de formation et de vie étudiante (CFVU) de l'Université de Limoges.

Mme Isidore précise que certains parcours ne comportent aucun changement. C'est le cas pour le parcours « Professeur de Sciences physiques et Chimiques » (SPC), « Professeur de Sciences de la vie et de la Terre » (SVT) et « Conseiller principal d'éducation » (CPE).

Elle explique que ces modifications peuvent être de deux ordres :

1. Modifications concernant les MCCC

Après une année de mise en œuvre des nouvelles maquettes de formation et des MCCC pour les mentions « premier degré », « second degré » et « encadrement éducatif », il s'agit de proposer des adaptations et/ou des précisions visant soit un allègement, soit des modalités plus proches des épreuves de concours. Ainsi les modifications demandées peuvent porter sur la nature de la production attendue (par exemple, prévoir un oral à la place d'un écrit), sur la précision de la durée d'un examen ou encore de sa modalité de deuxième session.

En ce qui concerne la mention « Pratiques et ingénierie de la formation », comme indiqué dans le précédent point, les UE deviennent non compensables entre elles et au niveau de la partie recherche du mémoire, la note de 08/20 sera désormais éliminatoire pour l'obtention du master. Mme Hagège, souhaiterait également supprimer la notion de devoir pour la langue vivante afin d'avoir plus de latitude dans la nature de l'évaluation.

2. Modifications concernant la structure des enseignements

Pour rappel, la structure des maquettes est commune aux trois mentions « premier degré », « second degré » et « encadrement éducatif ». Toutes comportent les trois mêmes UE pour chacun des semestres. Par conséquent, seules des modifications à la marge sont possibles.

Les changements demandés touchent les heures de formation, ainsi, il peut s'agir :

- d'une requalification de quelques heures de cours magistral (CM) en travaux dirigés (TD) ;
- d'un déplacement d'un volume horaire d'une matière à une autre ou d'un ajout de quelques heures afin d'améliorer la préparation des oraux du concours ;
- d'un déplacement d'heures des cours d'anglais dans la mention « premier degré » des semestres 2 et 3 vers le semestre 4, cette discipline constituant une option au concours ;
- d'une refonte du calendrier des cours de LANSAD dans les mentions « second degré » et « encadrement éducatif » avec le déplacement d'une part de l'horaire du semestre 4 vers le semestre 3. Les cours débiteront et termineront plus tôt dans l'année, évitant ainsi des recouvrements entre les dernières séances et le début des épreuves du concours ;
- d'une demande de création d'un tutorat, à coût constant, pour la mention « Pratiques et ingénierie de la formation ». Mme Hagège précise que ce master a été pris comme terrain de recherche et a fait l'objet d'un rapport identifiant trois types de tutorat qui permettraient d'améliorer son fonctionnement. Elle précise que l'idée serait de reprendre des heures qui se sont avérées inutiles dans la maquette cette année pour proposer à la place des heures de tutorat à hauteur de 18 heures par semestre, soit 6 heures par type de tuteur.

3. Remarques

Concernant la langue vivante, Mme Maud, Inspectrice d'académie – Inspectrice pédagogique Régionale d'Espagnol (IA-IPR), estime que l'Inspé et plus largement l'académie de Limoges ne prennent pas suffisamment conscience du fait qu'il existe d'autres langues que l'anglais.

Mme Bastien, représentante des usagers, demande s'il est possible de mettre en place un encadrement et une aide plus importants envers les collègues fonctionnaires stagiaires dont la discipline n'est pas enseignée à l'Inspé et qui sont, de fait, inscrits dans le diplôme d'université (DU) « Métiers de l'enseignement et de l'éducation dans le second degré ». Mme Maud indique que pour ces stagiaires, il est très compliqué de trouver des tuteurs. M. Weil, directeur-adjoint à l'Inspé de l'académie de Limoges, ajoute que ces DU sont amenés à disparaître dès la rentrée prochaine.

M. Pétreault revient sur le fait que certains parcours n'ont pas souhaité modifier, ni la structure des enseignements, ni les MCCC, ce qui sous-entendrait que ces masters fonctionnent bien dans leur forme actuelle.

M. Berthomier, représentant des usagers, intervient à ce sujet et s'étonne qu'aucune modification n'ait été demandée pour le parcours CPE dont il est étudiant. En effet, il explique qu'au cours du semestre, des changements de MCCC ont été apportés de sorte que les MCCC appliquées ne correspondaient plus à celles indiquées dans la maquette. Il ajoute que ces modifications ont, chaque fois, été justifiées et que les évaluations se sont malgré tout bien déroulées. Il précise que cette question a été évoquée lors du conseil de perfectionnement du parcours.

Pour M. Pétreault, ces MCCC n'ayant pas été respectées, il est nécessaire de se rapprocher des responsables de la formation pour voir ce qu'il en est. M. Valette, vice-président du conseil d'administration de l'Université de Limoges, propose d'extraire du vote les MCCC concernant le parcours CPE et de les représenter lors de la CFVU de septembre 2022, après que des éclaircissements aient été apportés sur ce point.

Les modifications des structures des enseignements et de MCCC, excepté celles concernant le parcours CPE (qui seront examinées à la rentrée) sont proposées au vote et adoptées à la majorité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	18	Pour	16	Contre	0	Abstention	2
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

IV. Diplôme inter-universitaires (DIU) : présentation générale et première déclinaison locale (annexe 3)

Mme Legros, directrice-adjointe à l'Inspé de l'académie de Limoges, rappelle aux membres du conseil que, du fait de la dernière mise en œuvre de la réforme des enseignants, l'Inspé accueillera dès la rentrée prochaine deux types de fonctionnaires stagiaires :

- les titulaires d'un master MEEF qui seront stagiaires à temps complet dans un établissement. Ces derniers suivront une formation de 10 à 20 jours qui devra être assurée par l'Inspé mais pour laquelle il reste encore de nombreuses inconnues. Dans la mention « premier degré », ces temps de formation coïncideront avec les périodes de stage massés des étudiants de deuxième année de master MEEF. Mme Maud demande si pour les fonctionnaires stagiaires des mentions « second degré » et « encadrement éducatif » il faut envisager une journée de décharge par semaine pour leur formation. M. Weil répond que rien n'a été défini et que cela reste à mettre en place. Mme Maud juge que les chiffres avancés par le ministère risquent de s'avérer erronés et qu'il va être difficile de trouver ensuite des berceaux de stage pour eux.

Enfin, il reste également à régler la question de leur inscription administrative. Aucune information n'a, pour l'heure, été communiquée à ce sujet ;

- les titulaires d'un master autre que MEEF qui seront stagiaires à mi-temps dans un établissement et à mi-temps en formation à l'Inspé. Ceux-ci seront inscrits dans un Diplôme Inter-Université (DIU) dont le cadrage national a été adopté lors de la dernière CFVU de l'Université de Limoges. Les maquettes ont ensuite été élaborées au sein de chaque Inspé, en fonction des déclinaisons locales et seront, à leur tour, proposées au vote de la prochaine CFVU fin juin 2022.

Ce diplôme comptera entre 220 heures et 250 heures de formation sur une année universitaire complète (de fin août à mi-juillet) et se déclinera comme suit :

- DIU « premier degré » pour lequel il y aura trois groupes, la formation se déroulera sur chacun des trois sites de l'Inspé de l'académie (Guéret, Limoges et Tulle) ;

- DIU « second degré » et « encadrement éducatif » avec autant de parcours que pour les masters MEEF. Pour ceux-là, la formation aura lieu uniquement sur le site de Limoges.

Mme Legros et M. Weil expliquent que cette formation a été construite autour de trois blocs de compétences qui correspondent globalement au cadrage mis en place pour nos masters MEEF. Selon qu'il s'agisse de la mention « premier degré » ou des mentions « second degré » et « encadrement éducatif », ces blocs ont été définis ainsi :

- **le bloc 1** correspond à tout ce qui touche à la formation transversale ou à la culture métier commune ;
- **le bloc 2** met l'accent sur l'ensemble des disciplines de l'école ou sur la didactisation des disciplines et la conception d'une séquence ;
- **le bloc 3** est, quant à lui, très axé sur les pratiques professionnelles et réflexives. Un travail réflexif en éducation sera demandé en fin d'année mais ce ne sera pas sous la forme d'un mémoire.

À ces trois blocs principaux, s'ajoute un quatrième bloc dédié à la préparation de la certification PIX. L'obtention de celle-ci sera en effet nécessaire pour la titularisation des fonctionnaires stagiaires. Le nombre d'heures attribuées à ce bloc a été fixé nationalement et inclut des heures de travail en autonomie.

Cette formation se fera en étroite collaboration avec les différents corps d'inspection et de manière plus générale avec le rectorat de l'académie de Limoges qui leur proposera notamment des formations et des stages disciplinaires obligatoires.

Pour ce qui est de l'accompagnement des fonctionnaires stagiaires, Mme Legros précise que, suite à une réflexion du comité de pilotage « stage », il est apparu essentiel de maintenir des visites pour ces fonctionnaires stagiaires. Ainsi, en plus des visites des tuteurs de terrain, une visite sera réalisée par un formateur de l'Inspé en début d'année et une autre en fin d'année par les corps d'inspection.

Ce DIU sera évalué en contrôle continu intégral et uniquement par compétences, aucune note ne sera délivrée. Pour Mme Legros, cela permettra de faire un premier essai de ce mode d'évaluation par compétences via ce diplôme et de voir, en fonction des résultats, s'il est possible de l'étendre aux masters MEEF dans les années futures.

Mme Legros ajoute que les fonctionnaires stagiaires dont les disciplines ne sont pas enseignées à l'Inspé seront également inscrits en DIU. Ils seront intégrés avec les autres collègues pour les cours des blocs 1 et 3 mais, comme c'est déjà le cas actuellement, ce sont les inspecteurs qui seront chargés de leur fournir une formation didactique et disciplinaire.

À la suite de cette présentation, M. Bauer demande qui va financer les 220 heures à 250 heures de formation de ces DIU. M. Weil répond que c'est le ministère qui va s'en charger mais que l'enveloppe budgétaire attribuée reste insuffisante pour le financement de cette formation. M. Bauer pense qu'il faudrait également harmoniser la présentation de chacune des maquettes du DIU (taille du logo identique par exemple...).

Mme Hagège demande si l'Inspé est obligé d'ouvrir un DIU, ne sachant pas s'il y aura des stagiaires. M. Weil répond qu'il est effectivement obligatoire d'ouvrir une structure tout en sachant qu'en fin de compte elle pourrait être vide.

M. Pétreault propose de passer au vote des déclinaisons locales des maquettes de DIU. Celles-ci sont adoptées à la majorité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	18	Pour	18	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

V. Présentation du compte financier de l'Inspé de l'académie de Limoges (annexe 4)

Mme Capéran, responsable des services administratifs et financiers, présente le compte financier de l'Inspé de l'académie de Limoges. Il s'agit de faire un bilan des dépenses qui sont intervenues au cours de cette année au regard de ce qui avait été prévu dans le budget.

Elle rappelle que la dotation octroyée par l'université pour l'année universitaire 2021-2022 s'élevait à 218 000 €.

Plusieurs dépenses ont été inférieures à ce qui avait été envisagé notamment en raison de la crise sanitaire liée au covid. Les frais de déplacements et les activités internationales ont été limités, les comités de sélection et de recherche se sont, pour leur part, majoritairement déroulés en distanciel.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, celui-ci est resté bien en-deçà de ce qui était estimé initialement.

Selon M. Pétreault, le budget a été parfaitement respecté, environ 75 % de ce qui avait été budgété a été dépensé. Il ajoute qu'il faudrait sans doute le réévaluer afin d'obtenir un budget qui soit au plus près de nos besoins et d'essayer de voir s'il est possible d'engager peut-être davantage pour des dépenses d'ordre pédagogique.

VI. Questions diverses :

Mme Hagege explique aux conseillers qu'une vidéo de présentation du master MEEF « Pratiques et ingénierie de la formation » vient d'être finalisée. Elle va être envoyée au service communication de l'Inspé pour diffusion dans le but de faire connaître ce master le plus largement possible.

Mme Capéran revient sur les épreuves de positionnement pour l'entrée en première année de master MEEF parcours « Professeur des écoles » qui ont eu lieu le 21/05/2022. Celles-ci se sont bien passées. Cependant, seulement 315 candidats sur 605 inscrits se sont présentés à cette épreuve. Pour M. Pétreault, cela confirme une baisse d'attractivité pour le métier.

Les membres du conseil d'institut ne souhaitant pas aborder d'autres questions diverses, M. Pétreault les remercie. Il rappelle que les MCCC du master MEEF parcours « CPE » seront remises à l'ordre du jour du premier conseil d'institut de l'année 2022-2023. Il faudra également voir s'il est nécessaire de reposer les projets internationaux dans le budget.

M. Pétreault clôt la séance à 15h40.

Le Directeur adjoint
de l'inspe de l'académie de Limoges,



Jacques-Arthur WEIL

Le Président du Conseil d'institut,



Gilles PÉTREULT

La Directrice adjointe
de l'Inspé de l'académie de Limoges,



Valérie LEGROS

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

NB : les annexes peuvent être consultées sur demande à inspe-direction@unilim.fr